

Communiqué de la Mairie

Plan départemental de gestion de la canicule

RECENSEMENT DES PERSONNES AGEES ET/OU HANDICAPEES ISOLEES A DOMICILE ET/OU EN SITUATION FRAGILE OU ISOLEES

Depuis 2005 et conformément à la législation, le Maire est tenu de constituer un registre nominatif des personnes âgées, et/ou handicapées isolées, et/ou en situation fragile ou isolées à leur domicile et ce, dans le cadre du Plan de Gestion Canicule Départemental (PGCD), plan que seule la préfecture de l'Isère est en mesure de déclencher.

En cas d'urgence "canicule", décrétée par la préfecture de l'Isère sur la période du 1^{er} Juin au 31 août 2016, les personnes inscrites seront contactées et se verront proposer, si besoin, conseils et assistance.

Les personnes pouvant être inscrites sur le registre nominatif sont :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes de plus de 60 ans lorsqu'elles sont reconnues inaptes au travail,
- les personnes adultes handicapées bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), d'une carte d'invalidité ou de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou encore titulaire d'une pension d'invalidité servie par un régime de base de sécurité sociale ou au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre,
- les personnes en situation fragile ou isolée.

L'inscription sur ce registre nominatif est facultative et relève de la volonté de chaque personne concernée.

L'inscription sur le registre nominatif peut être faite à tout moment dès la déclaration de la personne concernée ou de son représentant légal au moyen du formulaire mis à disposition en mairie ou par simple appel téléphonique (☎ 04 76 52 24 29 – service accueil). A noter, lorsque la demande d'inscription sur le registre nominatif émane d'un tiers, elle doit être faite par écrit.

Les informations communiquées resteront confidentielles et ne seront communiquées qu'à Monsieur le Préfet à sa demande en cas du déclenchement du dispositif de veille et d'alerte d'une canicule départementale.

Le service accueil de la mairie est à votre disposition pour vous apporter toutes précisions complémentaires sur ce dispositif mis en œuvre (☎ 04 76 52 24 29).

Fait le 14 avril 2016

Madame Le Maire,
Michèle FLAMAND



A NOTER : les personnes déjà inscrites sur le registre n'ont pas à se réinscrire. Elles seront contactées téléphoniquement par le service accueil de la mairie pour la mise à jour des données qui les concernent.



PLAN CANICULE
FICHE d'INSCRIPTION sur le REGISTRE NOMINATIF
Recensement des personnes âgées et handicapées isolées à domicile 2016

***** A compléter et à retourner en Mairie - CCAS *****

Qualité au titre de laquelle l'inscription est déposée : personne âgée de + 65 ans
 personne âgée de + 60 ans reconnue inapte
 personne adulte handicapée
 personne en situation fragile ou isolée

ETAT CIVIL

Madame Monsieur
Nom _____ Prénom _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____
38330 - Saint-Nazaire-Les-Eymes
Téléphone : _____ Portable _____

PERSONNES A PREVENIR - EN CAS d'URGENCE

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Portable : _____
Lien avec la personne : _____

VOTRE MEDECIN TRAITANT

Nom : _____ Téléphone : _____
Adresse : _____

COORDONNEES DU SERVICE INTERVENANT A DOMICILE

Nom : _____ Téléphone / Fax : _____
Adresse : _____

PERSONNE AYANT FAIT LA DEMANDE D'INSCRIPTION

Le bénéficiaire Autre personne
Dans ce cas, le questionnaire ne peut être rempli qu'avec l'accord de la personne concernée

Nom et prénom : _____ Qualité : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____

Demande d'inscription sur le registre nominatif plan canicule 2016 de St Nazaire les Eymes

Date : _____ Signature de l'intéressé ou
de la personne ayant fait la demande

Nota : toute personne inscrite sur le registre nominatif peut demander sa radiation dans les mêmes conditions que son inscription. Un accusé de réception lui sera adressé dans les huit jours.